Anticiper

5 Ai-je bien prévu l'information et la sensibilisation de tous ?

Consignes de tri

Avant de commencer, il est essentiel de s'assurer que les consignes sont connues.

- Formation des équipes :

Prenez un moment pour rappeler les consignes de tri. C'est également le moment de passer en revue les déchets spécifiques qui seront générés lors de votre événement. Pour toute question, contactez le 063 231 987 (tapez 4).

- Information du public :

Les consignes de tri ne sont pas toujours maîtrisées par tous. Nous vous recommandons de les rendre accessibles à au public, de manière claire et visible.

Outils de sensibilisation

- Une série d'outils sont mis à votre disposition :
  - Bâche TRI'ACTION avec consignes de tri.
    Cliquez ici pour l'emprunter.
  - Skydancer avec consignes de tri.
    Cliquez ici pour l'emprunter
- Notre stand d'animation pour le grand public :

Vous souhaitez qu'un animeur vienne sensibiliser le public lors de votre événement ?
Faites la demande ici.

Communication

- Utilisez le logo « TRI'Action » sur vos supports de communication (flyers, affiches, ...) dès l'annonce de votre événement
- Utilisez les banners « TRI'Action » pour communiquer sur vos réseaux sociaux
- Créez un post dédié au tri des déchets sur vos réseaux sociaux, site web avant la tenue de votre événement.

Retrouvez ici tout le matériel promotionnel

Prestataire externe

- Informer vos prestataires externes de l'organisatoin de la gestion des déchets (utilisation des sacs, zone de stockage, ...).
- Communiquer clairement le nom et le contact de la personne responsable des déchets durant l'événement.

IDELUX ENVIRONNEMENT

TRI'ACTION

Fostplus

Avec le soutien de la Wallonie

Anticiper

Retrouvez ici toutes les consignes de tri en différentes langues.

TRIER CORRECTEMENT LES PMC DANS L'HORECA

PMC

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Emballage courant dans l'horeca.

Films et sacs inférieurs à 1m² et seaux inférieurs à 8 litres.

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

CARTONS À BOISSONS

Les règles pour un bon recyclage

Égouttez et videz bien toutes les bouteilles ou autres emballages.

N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres.

Ne les mettez pas les emballages ensemble dans des sacs noués.

Interdit dans les PMC

Les bonbonnes de gaz, batteries, piles et appareils électr(on)iques.

Les emballages avec une contenance **supérieure à 8 litres**.

Autres objets.

Les emballages avec au moins un **des pictogrammes suivants et/ou un bouchon de sécurité enfant.**

ACUTE TOXICITEIT (GHS06)

CHRONISCHE TOXICITEIT (GHS08)

Films industriels, housses de palettes et sacs de plus de 1 m².

Les emballages composés **d'un mix de matériaux** (p.ex. une couche de film plastique et une couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines bag-in-boxes et emballages de cafés.

IDELUX ENVIRONNEMENT

TRI' ACTION

Fostplus

Avec le soutien de la Wallonie